

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Lundi 4 Juin 2018

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Vous pouvez joindre la Commission
Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.ff.fr

Courriers envoyés :

- **MAIRIES** : ST BARTHELEMY de SECHILLENNE – ST JOSEPH de RIVIERE - VIZILLE - VOIRON
- **CLUBS** : BEAUVOIR de MARC – CHATONNAY – LE TOUVET - ST ANDRE le GAZ - ST GEOIRE en VALDAINE – ST PAUL de VARCES - VOIRON MOIRANS -
- **LAURA FOOT** : Dossiers de confirmation de Classement avec rapport de visite

St MARTIN D'HERES (Auguste DELAUNE) – ST MARTIN LE VINOUX (Stade Intercommunal)
MORESTEL (Stade municipal) – CROLLES (stade de la Dent2)

Courriers reçus :

- **LAURA FOOT** : Classement Eclairages
- **MAIRIE** : CHABONS - MONTEYNARD – PAYS VOIRONNAIS - REVENTIN VAUGRIS -
- **CLUBS** : ST JOSEPH de RIVIERE -

INSTALLATION SPORTIVE :

- **ECLAIRAGE** : Confirmation de Classement Fédéral

LA MURETTE – stade Louis Jallud – NNI 382700101 – Niveau E5 – 135lux – CU 0.74 – Em/EM 0.42 > (7/05/2019)

LE VERSOUD – stade Ph AGUD – NNI 385430101 – Niveau E5 – 157lux – CU 0.71 – Em/EM 0.54 > (7/05/2019)

VEZERONCE CURTIn – municipal – NNI 385430101 – Niveau E5 – 131lux – CU 0.72 – Em/EM 0.52 > (07/05/2019)

Informations à tous les Clubs et Propriétaires d'Installations Sportives.

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

1) Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante.

2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale (Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..) sur toutes les surfaces.

Conseils : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la CDTIS et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Ad mail ci-dessus

Rappel : Installations Sportives : Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de replis à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017/2018**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

CROLLES	Stade de la DENT	381400102	Niveau 5SYE	Visite effectuée le 03/05	RV envoyé LAURAFoot
ST JOSEPH de RIVIERE	Stade MUNICIPAL	384050101	Niveau 5	Visite effectuée le 24/04	Rv en cours
ST BARTHELEMY de SECHILIEENNE	Stade MUNICIPAL	3836400101	Niveau 5	Visite prévue le 14/05	
ST MARTIN D'HERES	Stade AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	Visite effectuée le 29/03	RV envoyé LAURAFoot
SEYSSINET PARISSET	Stade JOSEPH GUETAT 3	384850103	Niveau 5 SYE	Avt le 29/05/2018	
VIZILLE	Stade du CES	385620101	Niveau 5S	Visite prévue le 14/05	
COUBLEVIE	Stade Plan Menu EST 2	381330102	Niveau FOOT à SYE	Visite prévue le 19/06	
FROGES	Complexe Sportif OLIVIER GIROUD	381750101	Niveau 5	Avt le 08/07/2018	
RIVES	Stade CHARVET	383370102	Niveau 5	Visite prévue le 26/05	
NIVOLAS VERMELLE	Stade Municipal	382760101	Niveau 5	Avt le 15/09/2018	

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: CHABONS – COUR ET BUIS – NOTRE DAME DE MESSAGE

Information

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la saison 2017/2018 sont clos.
Dossiers traités sur la saison 2017/2018 :

- Dossiers en attente de validation par la commission fédérale

Mairies : CHABONS – COURS et BUIS – ECLOSE BADINIÈRES – GIERES – MENS – MONSTEROUX MILIEU – NOTRE DAME de MESSAGE –

- Dossiers validés par la commission fédérale

Mairies : CRETS en BELLEDONNE – REVENTIN

Nous sommes en attente d'informations de la LFA sur les critères de subventions pour la prochaine saison.

PS : Relance dossier auprès de : PIERRE-CHATEL